



C O M M U N E D ' A M B È S

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 10 JUILLET 2024 À 18H30

Nombre membres élus : 23
Nombre membres élus en exercice : 23
Présents : 17
Représentés : 06
Votants : 23
Absents : 00

Date de la convocation :
3 juillet 2024

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'envoi en
Préfecture le :

Et de la publication en ligne le :

Le Maire,

Le Conseil Municipal d'Ambès,
Vu les articles L.2121-09 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'Hôtel de Ville sous la
Présidence de M. Gilbert DODOGARAY, Maire.

PRÉSENTS : Gilbert DODOGARAY, Maire ;
Rémi PIET, Nicolas MUZOTTE, Muriel JOLIVET, Christian LAPEYRE, Pearl
HIPPOLYTE, adjoints au Maire ;
Dominique JOLIVET, Catherine RODRIGUEZ, Marie-Pierre FETIS, Antoine
VIGNAUD, Marine SAAD, Enzo BORTOLATO, Sandrine VILLENAVE,
Eléonore LAPORTA, Romain RITOU, Jean-Pierre MAZZON, Catherine
LABARRERE, conseillers municipaux.

ABSENT(S) REPRÉSENTÉ(S) : Isabelle BESSE donne procuration à Gilbert
DODOGARAY, Christiane HIPPOLYTE donne procuration à Pearl
HIPPOLYTE, Sophie PARADOT donne procuration à Rémi PIET, Jean-Noël
ELIPE donne procuration à Nicolas MUZOTTE, Franck DUMARTIN donne
procuration à Christian LAPEYRE, Christophe BOURDIEU donne procuration à
Enzo BORTOLATO

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Nicolas MUZOTTE

**DÉLIBÉRATION N° 054 07 2024 – MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA
MÉDIATHÈQUE**

Présentation par Muriel JOLIVET

Vu la délibération n° 009 01 2012 en date du 19 janvier 2012 adoptant le règlement intérieur de la
Médiathèque municipale et fixant les modalités d'utilisation du service,

Vu les délibérations n° 036 07 2017 en date du 6 juillet 2017, n° 033 06 2020 en date du 11 juin 2020 et
n° 059 07 2023 en date du 5 juillet 2023 adoptant les modifications apportées à ce règlement intérieur,

La Commission Culture, réunie le 12 juin 2024 propose de nouvelles modifications d'ordre général,
notamment :

- L'actualisation des horaires d'ouverture et de fermeture annuels,
- La modification de l'article 20 relatif aux prêts des documents,
- La modification de l'article 23 et des documents susceptibles d'être empruntés,
- La modification de l'article 28 concernant le délai à partir duquel l'utilisateur devra rembourser le
document non restitué,
- La modification de l'article 30 relatif à l'affichage de ce règlement,
- La suppression de l'article 33,
- La simplification de certains paragraphes dans leur forme et dans leur rédaction.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le règlement intérieur de la Médiathèque municipale modifié, ci-annexé,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette délibération.

Fait et délibéré le 10 juillet 2024
Pour expédition conforme.

Le Maire,
Gilbert DODOGARAY



Accusé de réception en préfecture
033-213300049-20240710-DEL-2024-054cor-DE
Date de télétransmission : 11/07/2024
Date de réception préfecture : 11/07/2024